



12 OCTOBRE 2025

COMPÉTITION

DÉPARTEMENTAL

INDIVIDUEL GR

Complexe Sportif Maurice Bacquet
Avenue Guy Rabourdin
CHELLES



ORGANIGRAMME

GENERAL



CD SEINE ET MARNE

Ordre de passage prévisionnel - GR - DEPT 77 - INDIV du
dimanche 12 octobre 2025 - CHELLES

IDF REG - FED - NAT C - 09:30		
Federale 18 ans et plus GR	6	09:30 - 09:54
IDF Régionale A 10/11 ans	4	09:54 - 10:10
IDF Régionale A 12/13 ans	6	10:10 - 10:34
IDF Régionale A 16/17 ans	1	10:34 - 10:38
IDF Régionale A 18/21 ans	1	10:38 - 10:42
IDF Régionale A 22 ans et +	1	10:42 - 10:46
Federale 12-13 ans GR	3	10:46 - 10:58
Federale 14-15 ans GR	5	10:58 - 11:18
Federale 16-17 ans GR	4	11:18 - 11:34
Nationale C 10-11 ans GR	1	11:34 - 11:38
Nationale C 14-15 ans GR	1	11:38 - 11:42
Nationale C 16-17 ans GR	2	11:42 - 11:50
Nationale C 18 ans et plus GR	7	11:50 - 12:18
PALMARES - 12:18		

NAT - NAT B - NAT A - 13:45		
Nationale 8-9 ans GR	5	13:45 - 14:05
Nationale 10 ans GR	3	14:05 - 14:13
Nationale 8-9 ans GR	5	14:13 - 14:33
Nationale 10 ans GR	3	14:33 - 14:45
Nationale 11 ans GR	5	14:45 - 15:05
Nationale B 12-13 ans GR	2	15:05 - 15:13
Nationale 11 ans GR	5	15:13 - 15:33
Nationale B 12-13 ans GR	2	15:33 - 15:41
Nationale B 16-17 ans GR	1	15:41 - 15:45
Nationale B 18 ans et plus GR	1	15:45 - 15:49
Nationale A 12-13 ans GR	1	15:49 - 15:53
Nationale A 14-15 ans GR	2	15:53 - 16:01
Nationale A 16-17 ans GR	1	16:01 - 16:05
Nationale A 18 ans et plus GR	2	16:05 - 16:13
Nationale B 16-17 ans GR	1	16:13 - 16:17
Nationale B 18 ans et plus GR	1	16:17 - 16:21
Nationale A 12-13 ans GR	1	16:21 - 16:25
Nationale A 14-15 ans GR	2	16:25 - 16:33
Nationale A 16-17 ans GR	1	16:33 - 16:37
Nationale A 18 ans et plus GR	2	16:37 - 16:45
PALMARES - 16:45		

RESPONSABLES



RESPONSABLES COMPÉTITION	Lilia KAMOUN et Ahcyva CABRIT	Tél : 07 54 22 43 99 Mail : lilia.kamoun@yahoo.com
RESPONSABLE DES JUGES	Noélie WENGLER	Tél : 06 37 85 11 65 Mail : noelie.wengler@outlook.com

INFORMATIONS



MEMO

- Musique : A télécharger sur DJ GYM jusqu'au 2 octobre 2025
- Forfaits via ENGAGYM : jusqu'au 2 octobre 2025.
- Engagements des juges sur Engagym : avant le 2 octobre
- Réunions des juges : le mardi 8 octobre à 21h en visio et le dimanche 12 octobre 2025 à 8h00
- Licences contrôlées avec photos sur smartphone, tablette ou support papier (icône pour téléchargement des licences de l'évènement disponible dans ENGAGYM en fin de ligne de l'évènement).

ENGAGEMENTS

A effectuer sur Engagym

PAIEMENTS

Avant la date limite des engagements

- Tarifs pour les compétitions départementales : équipes 27€ et individuels 12€
- Virements bancaires

IBAN : FR76 1870 6000 0014 8220 1600 076

Bordereau de paiement délivré après l'évènement sur l'interface fédérale

INFORMATIONS



FORFAITS – CERTIFICATS MEDICAUX

DECLARATION D'UN FORFAIT

- Uniquement dans Engagym
- ° Modifier l'engagements sur l'extranet Fédéral
- ° Information répercutée automatiquement auprès des responsables techniques et administratifs
 - AVANT LE 2 OCTOBRE 2025
- ° Pas de certificat médical à envoyer
- ° Pas d'amende
- ° Déduction du prix de l'engagement
 - A PARTIR DU 3 OCTOBRE 2025
- ° Amende pour forfait, sauf envoi par mail ou en PJ d'un certificat médical lors de la déclaration sur l'Extranet
- ° Prix de l'engagement dû

En cas de forfait avant ou moins de 10 jours avant la compétition, le club est dans l'obligation de présenter un juge

CERTIFICAT MÉDICAL

- A fournir en pièce jointe de la déclaration sur l'Extranet
- OU à envoyer UNIQUEMENT par mail à Sonia ESPIRE : cdgym77.secretariat@gmail.com, au plus tard le mardi suivant la compétition. Indiquer le club, la catégorie et le niveau de la gymnaste concernée.

INFORMATIONS



MUSIQUES

Les musiques devront être obligatoirement téléchargées via DJ GYM sur l'Extranet Fédéral AVANT LE 2 OCTOBRE 2024

Prévoir une clé USB pour pallier aux éventuels problèmes sur place.

Utilisation OBLIGATOIRE de DJ GYM. Les clefs et/ou CD (de secours) seront uniquement utilisés en cas de dysfonctionnement de DJ GYM.

Attention : les musiques de la saison précédente ne sont pas conservées.

ENTRAINEURS

Tenue sportive adaptée (cf réglementation fédérale GR)

Dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs et juges, interdiction de porter un couvre-chef sauf contre-indication médicale attestée par un certificat médical.

INFORMATIONS



CONTRÔLE DES LICENCES (AVEC PHOTO) – GYMNASTES, ENTRAÎNEURS ET JUGES et CONTRÔLE DES ENGINES

- Effectué pendant l'échauffement auprès des entraîneurs, gymnastes
- Télécharger les licences AVANT la compétition (réception réseau dans les gymnases parfois indisponible)
- Effectué pendant la réunion pour les juges

ÉQUIPEMENT SPORTIF

Les conditions d'accueil, en particulier la hauteur sous plafond, ne seront pas optimales. Nous remercions donc les dirigeants de clubs et les entraîneurs de bien vouloir en informer et préparer leurs gymnastes ainsi que toutes les personnes présentes dans le gymnase, afin de prévenir tout commentaire inapproprié.

TENUES DES GYMNASTES

Cf brochure générale de la FFG : la pénalisation sera appliquée.

Lors du palmarès, les

gymnastes doivent se présenter en tenue de compétition.

Prévoir des claquettes pour la traversée du Hall.

INFORMATIONS



PALMARES

- L'organisateur se réserve le droit d'avancer l'heure du palmarès
- Informer les organisateurs au cas où une gymnaste serait absente au palmarès (pour une excuse valable)

JUGEMENT



RESPONSABLE DU JURY

Noélie WENGLER

Tél : 06 37 85 11 65 – Mail : noelie.wengler@outlook.com

TENUE DES JUGES

Les juges doivent être en tenue : tailleur, jupe ou pantalon bleu marine ou noir et chemisier ou pull blanc et **CHAUSSURES PLATES** (pas de talon). Le juge qui ne sera pas en tenue, ne pourra pas officier. L'amende pour absence de juge sera appliquée.

ENGAGEMENT DES JUGES

Les juges devront être engagés via Engagym dans la colonne Juge (sur le même principe que les engagements des gymnastes) entre le 24 septembre et le 2 octobre 2025. Les juges doivent au préalable, être licenciés.

Les Clubs doivent anticiper ces engagements. Cette date devra **IMPÉRATIVEMENT** être respectée puisque cela aura une incidence majeure sur l'activité du juge qui ne pourra être renseignée dans le e-carnet de celui-ci.

JUGEMENT



REUNIONS DES JUGES

- Présence ponctuelle obligatoire à la réunion de juge le mardi 7 octobre à 21h00 en visioconférence (lien envoyé ultérieurement).
- Charge à chaque club de tout mettre en œuvre pour présenter le-les juges demandés.
- Les juges doivent être en possession de leur livret de juge et de leur licence
- Amende pour retard ou absence de juge : 160€

La répartition du jury vous sera envoyé par mail ultérieurement